

K-145-2-4

C. 3

# Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal

## SOMMAIRE

	PAGES
Coups d'œil sur l'avenir . . . . .	V.-E. Beaupré . . . . . 225
Un concours littéraire — Vers l'originalité . . . . .	Emile Miller . . . . . 236
Les derniers lys de France (Nouvelle) . . . . .	Fr. Rodolphe . . . . . 239
Notre langage comparé aux autres . . . . .	Etienne Blanchard . . . . . 246
Le problème canadien . . . . .	* * * . . . . . 253
Livres de chez nous . . . . .	G. D. . . . . 254

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Tableau d'honneur des organisateurs permanents J.-Arthur Dubé	255
---	-----

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal

Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous.

Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois. — Les abonnements partent invariablement du 1er janvier. — Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 5 sous en timbres-poste.



# SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

*Grand aumônier:* Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Président général:* VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

*1er Vice-président général:* V.-E. BEAUPRÉ, I.C., professeur, 676, rue Saint-André.

*2e Vice-président général:* J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

*Secrétaire général:* GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

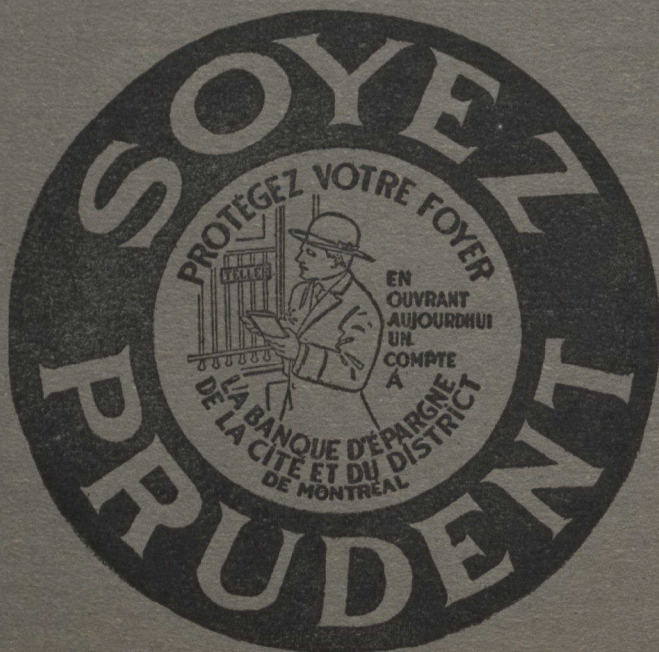
*Trésorier général:* JOSEPH HURTUBISE, courtier, 2, place d'Armes.

*Directeurs:* L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville; — E.-P. LACHAPELLE, D. M., 267 ouest, rue Prince-Arthur; — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes; — VICTOR DORÉ, professeur, 214, rue Berri; — J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes; — EDOUARD MONTPETIT, professeur, 4924 ouest, rue Sherbrooke; — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue Saint-Jacques.

*Chef du Secrétariat:* EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

*Sous-chef du Secrétariat:* JOSEPH DURAND, bureau I, Monument national.

*CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ:* Caisse Nationale d'Economie — Caisse de Remboursement — Compagnie du Monument national — Société Nationale de Fiducie.





# Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE  
DE MONTRÉAL

Vol. 15

MONTRÉAL, AOÛT 1918

No 8

## COUPS D'ŒIL SUR L'AVENIR

Au cours de deux articles publiés ici en janvier et juin derniers, nous avons essayé de mettre en lumière certains faits primordiaux de la vie des sociétés modernes: développement des institutions financières concurremment avec le développement de l'industrie, du commerce, des entreprises de tous genres; rôle de plus en plus considérable du crédit dans l'organisation de ces entreprises, dépendance où elles se trouvent vis-à-vis des grandes banques qui leur prêtent les milliards qu'elles ont elles-mêmes empruntés du peuple en bonne partie.

La caractéristique de notre époque est la création d'affaires de plus en plus vastes, l'absorption des petites par les grandes.

Au siècle dernier, le régime de la libre concurrence avait permis à une multitude d'énergies de se déployer; l'individu, débarrassé de certaines entraves, avait pu mettre en oeuvre toutes ses ressources, porter son activité dans tous les domaines, et accroître prodigieusement la production.

Mais du sein de cette cohue d'individus en bataille finirent par émerger certains individus ou institutions; ils atteignirent un degré de puissance leur permettant d'écraser tous les rivaux. Le régime de la libre concurrence, joint à l'interdiction qui a existé longtemps pour les individus de grouper leurs forces par la coopération, devait nécessairement conduire à l'avènement de quelques unités toutes puissantes.

Cette situation entraîne d'autres conséquences.

Elle est cause que des individus, en nombre de plus en plus restreint, contrôlant les grands établissements de crédit, ont sous leurs mains des richesses immenses, des entreprises gigantesques et extrêmement variées. La gestion de cette fortune énorme, ils la font sans doute avec l'aide d'associés et de collaborateurs, par l'intermédiaire de sociétés et de combinaisons multiples; mais directement ou indirectement elle relève d'eux; et sans cesse ils sont obligés de chercher des placements nouveaux pour les millions de bénéfices qu'ils réalisent et pour ceux que l'épargne du peuple leur apporte continuellement.



Il est difficile que ces placements soient toujours également heureux et productifs: pendant une période de grande prospérité par exemple, on placera des fonds dans des entreprises qui péricliteront lorsque surviendra la période de gêne économique; on accroîtra trop la production de certains produits, au-delà de ce que le marché peut en absorber; la perte en définitive sera supportée plus ou moins totalement par la banque qui commandite l'entreprise.

Ainsi donc plus la haute banque accroît ses ressources et étend le champ de son action, plus son administration devient difficile, plus elle a peine à éviter les pertes.

Quand une entreprise grandit sans cesse, il est rationnel de croire qu'elle finit par atteindre un point où sa direction dépasse les facultés d'administration d'un cerveau humain: l'économiste Paul LeRoy-Beaulieu voyait là une cause d'insuccès final pour les trusts américains qui, à leur origine, causèrent une certaine appréhension en Europe.

Une telle affaire peut fonctionner quelque temps et se développer sous la direction d'un homme exceptionnel; mais celui-ci disparaît un jour; le cerveau puissamment organisé ne se trouve pas pour le remplacer parmi ses héritiers naturels; l'affaire du reste, dans le cours normal des choses, tend à prendre sans cesse de l'ampleur, et elle finit par s'écroûler sous sa propre masse, faute d'un bras assez fort pour la soutenir.

C'est bien là ce qui arriverait, si l'on considérait les choses au point de vue strictement économique, ou encore si les lois économiques étaient seules mises en oeuvre et autorisées à intervenir.

Mais c'est que précisément dans cette occurrence une intervention étrangère se produit. En même temps qu'elle établissait son emprise sur une foule d'entreprises économiques, et des plus essentielles, la haute finance acquérait par le fait même les moyens d'influencer et de contrôler les pouvoirs politiques; aussi les entreprises économiques qui relèvent d'elle cessent-elles d'être productives ou menacent-elles d'être acculées à la banqueroute, elle fait décréter par l'Etat que ces entreprises devront bénéficier d'une partie des richesses produites par d'autres, ou que leurs pertes seront supportées par la collectivité des citoyens.

On voit parfois dans une compagnie un actionnaire ayant la haute main, passer ses mauvaises affaires à la compagnie, tout en gardant les bonnes pour lui; il fait partager ses pertes à la collectivité de ses coactionnaires.

Le spéculateur puissant qui a ses influences sur les administrateurs de la cité, fait acheter par celle-ci les terrains qui menacent d'être improductifs et ruineux pour lui.



De même le trust financier, dont les chefs de la nation sont les serviteurs, passe à celle-ci les entreprises dont la gestion devient trop difficile et trop peu productive sinon déficitaire; il fait subir ses pertes à la collectivité des contribuables du pays, il les rend tous conjointement et solidairement responsables de l'administration des entreprises qu'il commandite. Evidemment son gage est meilleur ainsi que s'il avait pour garant simplement un particulier ou une société privée dont tout l'actif pourrait être insuffisant à un moment donné pour solder le déficit.

De plus ce mode de gestion semble offrir à la haute banque beaucoup plus de sécurité et moins de difficultés: elle occupe vis-à-vis de l'Etat la position de détenteur d'obligations, tandis que l'Etat est actionnaire dans les entreprises; quand les intérêts auront été payés sur les obligations, on peut prévoir que les profits à partager en dividendes seront minimes.

Ainsi donc le régime de l'Etat propriétaire, industriel, entrepreneur général, exploitateur d'entreprises diverses, en un mot le collectivisme, est le régime auquel doit aboutir le grand capitalisme.: tôt ou tard celui-ci devait y chercher un refuge contre les dangers de sa propre grandeur et un soulagement à sa tâche écrasante.

La guerre va avancer les choses et précipiter l'évolution. L'avènement du collectivisme est la suite naturelle de l'avènement de la haute finance et des trusts qui, par mille liens, tiennent aux grandes entreprises d'un pays.

Il est dans une certaine mesure un aveu d'impuissance à diriger des affaires gigantesques, de la part des hommes qui sont à la tête de ces institutions; dans l'intervention de l'Etat ils cherchent une protection contre les lois économiques qui s'appliqueraient à leur détriment.

La guerre les a poussés dans cette voie plus tôt et plus délibérément pour plusieurs raisons: la guerre a accru la puissance financière et politique de la ploutocratie; la crise économique qui l'accompagne a mis à mal plusieurs entreprises relevant de cette ploutocratie, car des millions d'hommes producteurs de richesses sont devenus destructeurs de richesses; l'exécution de tâches immenses est requise par la guerre et aussi par l'après-guerre qui propose des problèmes nouveaux extrêmement vastes, cette exécution comporte des inconnus et des risques, exige des ressources énormes; la haute finance ne veut pas les entreprendre directement, elle les fait assumer par l'Etat, quitte à lui prêter les fonds à bon intérêt.

Enfin dans certains cas l'Etat est forcé d'intervenir pour pallier



le mal résultant de son intervention dans le passé : ainsi il aura plus ou moins arbitrairement fixé le prix de certaines choses, de certains services ; aujourd'hui que tout est bouleversé dans le domaine économique, le vice de ces décrets de l'Etat apparait clairement : ils ont acculé des entreprises à des situations impossibles ; l'Etat, auteur du gachis, doit assumer le contrôle de ces entreprises qu'il a contribué à mettre en mauvaise posture, en les empêchant de s'adapter d'elles-mêmes aux conditions changeantes.

Nous avons un exemple de ce cas dans les chemins de fer américains : depuis nombre d'années ils étaient l'objet de réglementations et de restrictions multipliées, réclamées, par l'opinion populaire formée par la presse ; le résultat fut que plusieurs furent mis dans des embarras financiers et durent recourir aux bons offices des grandes banques.

Il y a six ou sept ans, il s'en fallut de peu que la plus grande partie du réseau américain ne passât entre les mains de la maison de banque juive, Kuhn, Loeb & Co., généralement connue depuis ces derniers temps sous le nom de maison Morgan de New-York. Après avoir aidé à réaliser partiellement le trust de l'océan, avec le concours du juif Ballin, président de la Hambourg-America, elle tentait de monopoliser les transports par voie ferrée. Elle était l'agent financier de plus de 22,000 milles de chemins de fer américains, surtout de la région du sud-ouest ; elle avait des intérêts importants dans l'Illinois Central, le Baltimore & Ohio, le Southern Pacific et le New-York Central, le grand système ferroviaire construit par le commodore Vanderbilt ; le système Gould de même n'a échappé à son contrôle qu'en acceptant de passer sous celui de Speyer & Co, une autre banque juive de New-York.

La vieille richesse américaine, comme la vieille richesse anglaise, est ainsi petit à petit absorbée par la haute finance juive.

Et cette opération est facilitée par les interventions du pouvoir politique : on a là un exemple du fait que des campagnes dites populaires et démocratiques peuvent très bien servir les intérêts de grosses puissances d'argent, désireuses d'acculer certaines entreprises à une impasse financière, afin de les avoir à leur merci.

Le gouvernement américain en assumant le contrôle des chemins de fer pour la durée de la guerre, va accentuer encore les embarras de certains d'entre eux, en bouleversant leur administration et leur trafic dont une partie va être détournée vers d'autres voies. Pour ces raisons et d'autres, la situation va être telle qu'on peut prévoir que ce contrôle gouvernemental, devra devenir permanent.

Il en sera de même au Canada : les bailleurs de fonds du Canadien-Nord ont déjà su faire obtenir à leurs créances la garantie de l'Etat ;



ils ont su faire assumer par l'Etat les charges d'administration de cette entreprise qui va s'opérer à pertes pendant longtemps. Ils vont chercher à faire étendre le contrôle de l'Etat à tous nos chemins de fer, afin de pouvoir plus facilement détourner les bénéfices de l'un à l'avantage de l'autre. Aussi longtemps que le Canadien-Nord demeurerait une entreprise privée, il ne pouvait pas déceimment s'approprier une partie des recettes du Canadien-Pacifique. Mais du jour où il est propriété d'Etat, son déficit est comblé à même les revenus de l'Etat, dans lesquels entre un impôt spécial sur les recettes des chemins de fer trop prospères.

On a là un exemple de la rivalité entre les entreprises anciennes, bien assises, et les entreprises neuves, plus instables, mais qui ont derrière elles la puissance de la haute banque: elles en profitent pour dépouiller les premières et s'adjuger partie de leurs revenus.

L'opération se fait plus aisément quand toutes sont réunies sous le contrôle gouvernemental; ceci ne saurait tarder longtemps chez nous: car même le Pacifique Canadien, devant l'accroissement continu des dépenses et des impôts, la diminution inévitable du trafic durant la période de dépression, va finir par se trouver à mal et être obligé de passer sous les fourches caudines du gouvernement, en supposant que ce dernier ne procède pas plus vite à son expropriation, sous le prétexte de l'intérêt national.

La haute finance voit dans le collectivisme non seulement un système qui lui permet d'esquiver ses pertes, un mode d'administrer sa fortune gigantesque offrant beaucoup de sécurité, mais aussi un mode d'organisation économique des peuples lui permettant de dériver à son bénéfice le plus possible des richesses qu'ils produisent, de mettre obstacle à la dépréciation de l'or, de faire face aux réclamations du travail, de rendre impossible la formation de nouvelles puissances financières susceptibles de lui faire concurrence.

Tout le système financier moderne repose sur le crédit ce qui implique l'assurance possédée par chacun qu'il pourra échanger les titres qu'il détient contre des valeurs réelles, quels que soient ces titres: bons de gouvernement, de cités, de sociétés industrielles, hypothèques, billets de banque, chèques, monnaie de billon, etc.

Parmi toutes les valeurs réelles, celle qui sert de type c'est l'or, l'or dont le cours est devenu obligatoire en vertu de la loi et aussi de sa grande commodité.

L'or est une richesse en même temps qu'un instrument d'échange, le seul dont la valeur intrinsèque égale la valeur nominale; l'or est l'unité suivant laquelle sont mesurées toutes les autres richesses, c'est le point de comparaison, le repère auquel on réfère toutes les autres.



Qui possède de l'or possède une richesse et aussi un titre à une certaine quantité d'autres richesses ou de travail créateur de richesse; quantité dont la valeur n'est pas immuable toutefois, mais variable suivant le temps et le lieu.

On remarque depuis cent cinquante ans surtout qu'il y a tendance constante à la dépréciation de l'or, à la diminution de sa valeur comparativement aux autres richesses: il faut plus d'or pour acheter la même chose, on dit que les prix montent. Depuis la guerre, cette dépréciation de l'or s'est accrue considérablement.

Une des causes sans doute est l'existence du crédit et conséquemment de dettes, dettes de particuliers, de sociétés, d'Etats, lesquelles sont toutes exprimées et payables en or. Dans les âges passés la monnaie ne jouait pas un rôle aussi étendu qu'aujourd'hui. Les dettes s'acquittaient souvent en nature; le régime des impôts était moins élaboré; faute d'un système de crédit, les Etats ne pouvaient pas contracter des emprunts très considérables.

Ce fut un grand bouleversement lorsqu'on en vint à exiger le paiement en or de toutes créances, impôts, redevances, etc. L'or devint plus que jamais le grand carrefour par lequel devaient passer toutes les routes des échanges; qui dominait ce carrefour pouvait lourdement taxer tous les échanges.

Le jour où le paysan dut trouver de l'or pour payer ses impôts à l'Etat, ses redevances au seigneur, il fut à la merci du possesseur d'or, du marchand de crédit: ce fut l'origine de bien des ruines et de malaises sociaux persistants.

Si l'or servait uniquement comme instrument d'échange, et non pas comme valeur de libération et d'évaluation des dettes, il importerait moins qu'il eut telle ou telle valeur relativement aux autres biens. Si le travailleur recevait deux fois plus d'or pour son travail, il pourrait donner deux fois plus d'or pour sa subsistance, et son sort n'en serait changé en rien; il en va autrement s'il doit opérer sur sa production un certain prélèvement pour acquitter des dettes évaluées en or.

Les dépenses d'un individu, comme celles d'une société ou d'un Etat, peuvent se répartir sous les chefs suivants: charges fixes, intérêts et amortissement sur dettes ou frais de premier établissement, puis charges variables, frais d'entretien et d'exploitation.

Les dernières charges varient avec les fluctuations des prix, mais les premières sont déterminées par les prix du passé uniquement, et il y a avantage à les diminuer en diminuant la valeur de l'or.

Si, par exemple, à l'issue de la guerre, le Canada doit déboursier



chaque année \$150,000,000, pour le service de sa dette et des pensions militaires, cela représentera environ \$75 par chef de famille; ajoutons \$25 pour le service des dettes municipale et provinciale.

Pour payer sa part des dettes publiques, un chef de famille devra donc déboursier \$100, c'est-à-dire sacrifier 50 jours de travail, s'il gagne \$2.00 par jour, ou seulement 20 jours de travail, s'il gagne \$5.00 par jour.

Dans les mêmes circonstances, un cultivateur devra sacrifier 100 minots de son blé s'il est côté à \$1.00 le minot, et seulement 25 minots s'il vaut \$4.00 le minot.

Ainsi donc la dette pèsera d'autant moins sur la production annuelle du pays, que l'or aura moins de valeur, que les prix seront plus élevés.

La même remarque s'applique aux sociétés privées et aux individus. Le paiement de leurs dettes exigera une part d'autant plus faible de leur production que l'or sera plus déprécié, que les salaires et les prix s'élèveront. C'est là une des causes de l'accroissement des profits des sociétés depuis la guerre, accroissement non seulement nominal du fait de la dépréciation de l'or, mais aussi accroissement réel: une moindre proportion de leur production est requise pour acquitter leurs dettes, une plus forte proportion reste pour les profits.

Par un effet contraire, l'or étant peu déprécié, les salaires et les prix demeurant bas les profits des individus et des sociétés seront moindres. Le paiement de la dette exigera une plus forte proportion de la production annuelle de chaque individu et du pays en général. Ce que chacun épargnait autrefois volontairement, il devra à l'avenir le verser et davantage en impôts. Le résultat sera le tarissement de l'épargne populaire. Le travailleur devra pour subsister, tirer sur ses réserves anciennes: il retirera ses dépôts de la banque, il convertira en argent les titres qu'il pourra posséder, bons du gouvernement, par exemple, qu'il revendra avec pertes.

Les caisses populaires, les assurances, les institutions économiques diverses, privées de l'épargne des masses, seront en situation bien précaire; toute l'épargne forcée du pays, payée sous forme d'impôts, affluera entre les mains de quelques gros financiers et des institutions relevant d'eux.

L'absence d'épargne populaire entraînera une diminution de production: le crédit facile intensifie la production; faute de pouvoir disposer de quelque argent, combien d'énergies sont paralysées et demeurent improductives.

Cette diminution est encore aggravée par le seul fait de l'existence



au sein de la collectivité d'une caste de ploutocrates : ceux-ci chercheront à consommer à leur avantage personnel une grande partie des richesses perçues, ils s'accorderont toutes les satisfactions d'un luxe inoui ; ils détourneront ainsi une foule de producteurs de la création des choses utiles, et rendront plus difficile le sort de la masse. Mais ils devront nécessairement faire appel au travail de cette collectivité pour satisfaire leurs besoins, pour tirer avantage de leur fortune : en élevant très haut le prix du travail, cette collectivité pourra plus facilement acquitter sa dette, comme ferait un débiteur lorsque son créancier est forcé de recourir à ses services ; le rôle nuisible du luxe et la nécessité de le rendre très cher apparaissent clairement.

Quant aux richesses possédées par le ploutocrate, mais qu'il n'utilisera pas à son avantage personnel, elles seront consommées par d'autres auxquels il les prêtera ; ces prêts il cherchera à les faire à qui peut payer plus cher et meilleur intérêt, à celui dont les facultés de production sont le moins grevées ; il sera vite amené à les effectuer en dehors du pays débiteur principal.

Les millions que l'Europe et l'Amérique devront chaque année prélever sur leur production, serviront en bonne partie à développer l'Asie et l'Afrique et les pays ayant les moindres dettes. Les privations des nations les plus civilisées serviront à nourrir le luxe de quelques ploutocrates, et à améliorer les conditions de vie des Chinois et des Nègres. A la pensée des dettes énormes que les Etats auront accumulées à la fin de la guerre, et des conséquences qui s'en suivront, bien des esprits se sont demandé s'il ne serait pas nécessaire pour ces gouvernements de répudier ces dettes, de faire une banqueroute générale ; certains pays seront-ils capables de faire honneur à leurs engagements, même s'ils le veulent ?

On a démontré que telle banqueroute aurait des répercussions infinies, accumulerait des ruines sans nombre, qu'elle détruirait tout l'édifice du crédit sur lequel repose la société moderne. Elle libérerait en apparence les gouvernements, mais au prix de l'injustice, de la paralysie de la production et des échanges, et en leur créant des embarras sans fin et sans nombre. Cette banqueroute ne libérerait pas certainement les sociétés privées ni les particuliers, dont la situation deviendrait pire en raison de la perturbation générale.

La dépréciation de l'or permettrait d'éviter tous ces malheurs. Elle aurait pratiquement pour effet d'abolir le passé, d'empêcher qu'il ne grève trop lourdement le présent ; cet effet libérateur s'étendrait non seulement aux gouvernements, mais aussi à tout le monde des débiteurs, aux dettes de toutes catégories. Il en résulterait immédiate-



ment plus d'aise dans tout le fonctionnement de la vie économique, une reprise plus facile des affaires, plus de facilité pour les pays éprouvés par la guerre à réparer leurs pertes.

La montée générale des salaires et des prix de toutes choses permettrait la formation d'une nouvelle épargne populaire, d'où un accroissement de production ; le taux de l'intérêt se maintiendrait élevé, ce qui stimulerait l'épargne, et rendrait moins précaire l'avenir des institutions de prévoyance sociale dont les profits seraient accrus, en compensation des pertes subies du fait de la guerre et de la plus forte mortalité qu'elle va déterminer pour plusieurs années.

La dépréciation de l'or et l'élévation des prix est donc un phénomène bienfaisant au point de vue général ; il est nécessaire, irrépmissible, si les lois économiques sont laissées libres d'agir.

Mais on peut prévoir que cette tendance va être combattue avec la dernière énergie par l'oligarchie de ploutocrates qui détiennent le monopole de l'or, qui font des milliards avec la guerre, qui sont actuellement les principaux créanciers des Etats et qui vont concentrer de plus en plus entre leurs mains les créances de toutes natures et en particuliers les titres d'Etats. Ces titres vont être jetés sur le marché au cours de la crise économique, ils vont devenir fortement dépréciés, les petits détenteurs ne trouveront preneurs que chez les gros financiers qui les achèteront à vil prix. Ces ploutocrates vont combattre pour empêcher l'or d'être déprécié davantage, et pour le ramener même à sa valeur d'avant-guerre.

L'élévation des prix, des salaires et du coût du travail en général, elle se ferait inévitablement et rapidement si le travail demeurait libre : les travailleurs de la ville, comme ceux de la campagne unis dans leurs syndicats professionnels, pressés par les nécessités de la vie, auraient tôt fait d'obtenir pour leur travail une rémunération plus généreuse.

Mais c'est là où précisément le collectivisme arrive à point pour secourir la ploutocratie. L'Etat intervient et fixe d'autorité les prix et les salaires des travailleurs qui sont ses employés. N'a-t-il pas déjà chez nous fixé arbitrairement le prix maximum du blé, une des choses les plus essentielles ? De ce fait le Canada va perdre des centaines de millions de piastres, qui autrement auraient pu servir à diminuer d'autant la dette du Canada vis-à-vis de l'étranger.

Le jour où une entreprise devient entreprise d'Etat, les employés qui en relèvent, perdent tôt ou tard leur qualité de travailleurs libres ; ils deviennent des serviteurs de l'Etat auxquels on dénie le droit de se mettre en grève, à qui on interdit bientôt de se grouper en associations



professionnelles, sous prétexte qu'elles menacent la sécurité de l'Etat, et que ce dernier se charge de pourvoir à tous les besoins, présents et futurs de ses employés.

Ceux-ci veulent-ils passer outre alors on invoque les lois militaires, on appelle les récalcitrants sous les armes, on les fait marcher *manu militari*. On voit comme la ploutocratie trouve dans le collectivisme un précieux auxiliaire. Grâce à lui, elle maintient les prix à un niveau inférieur et empêche la dépréciation de l'or qui se produirait dans le cours normal des choses.

On peut prévoir que la haute finance va favoriser l'extension du régime de la régie par l'Etat, au plus grand nombre possible de modes de production, surtout de ceux qui intéressent la grande multitude. Elle va probablement garder sous son contrôle direct certaines industries, telles les industries métallurgiques, en particulier celle de l'acier qui est la colonne vertébrale de toute l'industrie moderne; cette industrie est concentrée en des régions peu étendues, elle est d'un contrôle relativement facile.

La haute finance en gardant dans ses mains certains produits importants, peut les troquer contre une forte quantité des autres richesses, et conserve la faculté d'accroître encore ainsi sa fortune. Les maîtres de la haute finance sont les maîtres de la grande métallurgie; si les peuples accumulent présentement des dettes énormes, c'est en partie parce que les producteurs d'acier vendent leur acier très cher, qu'ils exigent beaucoup d'or pour leur fer.

Sous le régime de la propriété privée, de l'entreprise privée, chaque individu, chaque société a le bénéfice de sa production entière; si celle-ci dépasse ses besoins et ses dépenses, l'excédent de richesses produites lui reste acquis sous forme d'épargne. Ce sont ces épargnes qui constituent le gros de l'actif des banques, des caisses populaires, des assurances, des institutions économiques diverses. Sous le régime collectiviste tout ce surplus de production sera accaparé par l'Etat: il lui sera facile de faire en sorte que les travailleurs ne reçoivent que ce qu'il leur faut strictement pour subsister, et encore plutôt chichement; tout l'excédent de leur production au lieu de demeurer leur propriété à titre d'épargnes ira grossir les ressources de l'Etat; elles lui serviront à payer les charges de sa dette sans cesse accrue, au bénéfice des ploutocrates, maîtres du pouvoir. Ceux-ci grossiront d'autant leurs millions et ils empêcheront la formation d'une puissance financière autre que la leur, surtout d'une richesse populaire dont la menace subsisterait toujours autrement.

Elle était déjà devenue assez sérieuse avant la guerre pour les in-



quiéter vivement : il suffit de songer aux milliards-recueillis en ces dernières années par les caisses populaires de toutes sortes, les mutualités, etc. Encore quelques années et elles auraient totalement éclipsé la haute banque elle-même, elles auraient donné à la puissance et à la liberté du peuple son fondement matériel le plus solide. La destruction de ces dangereux rivaux et l'impossibilité de leur renaissance à l'avenir, n'est probablement pas un des moindres résultats recherchés dans la guerre par la ploutocratie.

Que le régime collectiviste après peu de temps déterminera une baisse énorme dans la production, cela ne peut faire de doute. Sous le régime de la propriété privée chacun est intéressé à produire davantage, il est stimulé par l'intérêt légitime.

Sous le régime collectiviste rien de tel : à l'esprit d'entreprise, à l'initiative privée, se substitue la routine bureaucratique. L'Etat se chargeant de la subsistance de l'ouvrier, de sa famille, de sa vieillesse, de sa détresse, le travailleur ne sent plus le besoin de prévoir, de produire plus que pour le besoin du jour ; il ne songe qu'à jouir du présent, il perd tout ressort ; sa production diminue inévitablement et conséquemment celle du pays. Celui-ci doit prélever pour le paiement de ses charges, une proportion d'autant plus forte de sa production que celle-ci décroît. La part de chacun décroît, l'Etat ne trouve plus les ressources nécessaires pour améliorer la production, réparer l'usure et les pertes : la situation devient sans issue.

Sous le régime de la propriété privée, chaque entreprise doit entretenir sa vie propre, elle ne peut pas longtemps vivre d'emprunts. Une entreprise économique qui ne produit pas de profits ne mérite pas de vivre ; si elle dépense plus de richesse qu'elle n'en crée, elle n'est d'aucun avantage ; elle est une entreprise parasite dont il y a bénéfice à se débarrasser, et elle disparaît automatiquement sous le régime de la propriété privée.

Mais sous ce régime, dès qu'une entreprise faiblit, celui qui la dirige cherche où il peut l'améliorer, il restreint ses dépenses, il tend ses énergies et accroît sa production ; il essaie de tenir son affaire sur un pied d'efficacité. Tout le corps économique demeure ainsi formé de cellules utiles et bien vivantes.

L'agriculteur intelligent et progressif qui possède un troupeau, a soin de contrôler la dépense et la production de chaque bête séparément ; il n'en garde pas qui mange plus qu'elle ne rapporte. Il ne se contente pas de tenir compte en général de la dépense et de la production de tout le troupeau, ce qui l'empêcherait de découvrir les points faibles de son exploitation et d'y porter remède.



Dans les entreprises industrielles, commerciales, financières, où l'on est soucieux de progrès et conscient des réalités, on cherche à subdiviser les opérations, pour voir où il peut être apporté des améliorations; on ne se contente pas des résultats d'ensemble qui masquent les défauts de l'entreprise.

C'est à l'encontre de ces méthodes de progrès que marcherait le collectivisme: il tendrait à confondre toutes les dépenses et les revenus, à faire bénéficier les entreprises déficitaires et parasites de la production des autres. La société nourrirait ainsi dans son sein, une foule sans cesse grandissante d'entreprises parasites qui appauvriraient de plus en plus la collectivité. La situation de chacun deviendrait sans cesse plus difficile, ce serait le désarroi économique, les conflits perpétuels, les ruines accumulées par la guerre sociale. Tout l'organisme puissant et savant de la production et de la civilisation modernes s'en irait en ruines, comme se rouillent au milieu d'un champ les machines aratoires perfectionnées que le paysan a laissées là en partant pour les champs de carnage.

On constatera de nouveau que la concentration de la fortune en quelques mains conduit à un régime économique défectueux, à un ordre social lamentable. Toute grande administration est un fardeau écrasant pour qui l'assume. Le possesseur d'une fortune immense veut rarement en porter le poids, il préfère en jouir; le voulût-il qu'à un moment donné il succomberait sous la charge grandissante.

La nature s'oppose à ce que la richesse du monde soit concentrée en quelques mains. Pour conserver ce monopole extravagant, nuisible à tous, les ploutocrates doivent faire violence aux lois économiques, ils doivent opprimer la liberté humaine.

Pour se cramponner à leur situation exorbitante, ils sont forcés d'étouffer la vie.

V.-E. BEAUPRÉ

---

## UN CONCOURS LITTÉRAIRE

### Un conte de chez nous

---

#### Vers l'originalité

“ Faisons une littérature qui soit à nous et pour nous. ” Cette brève, heureuse et limpide formule; que lançait M. l'abbé Camille Roy, à Québec, le 5 décembre 1914, devant la *Société du Parler français*, renferme tout un programme d'action. Reçu comme un mot d'ordre, ainsi qu'il le convenait, par tous ceux qui ambitionnent d'écrire,



comme par tous ceux qui se donnent pour mission d'enseigner l'art d'écrire, ce programme, a déjà produit des fruits savoureux.

Celui-là qui exprime avec toute la fidélité, la sincérité et la profondeur d'observation dont il est capable les moeurs, les traditions, les sentiments, les aspirations, la foi nationale de nos gens ne peut manquer d'être original, car il donne à sa pensée un vêtement différent de tout ce qui se peut observer en d'autres milieux. Ecrire ainsi, c'est produire de l'art indigène, c'est, en quatre mots, faire du *nationalisme littéraire*.

Certes, les oeuvres grandes ou brèves de nos devanciers sont bien canadiennes par le sujet et françaises par la langue; et, par surcroît, notre littérature n'a jamais couru le danger de verser dans le cosmopolitisme; mais " on le peut observer, a dit le même critique, et c'est justement pourquoi il est permis de parler... de *nationalisation* de la littérature canadienne, il n'y a pas, dans beaucoup de nos livres, romans et poèmes surtout, une suffisante image de nos âmes et de notre pays. Le poète et le romancier restent trop souvent à la surface des choses; ils ne savent peut-être pas assez voir avec leurs propres yeux; ils ne touchent et ne palpent pas assez eux-mêmes les êtres et la nature qui les environnent; ils ne descendent pas assez profondément dans ces âmes de nos compatriotes... D'où cela vient-il? et si ce n'est pas toujours le talent qui manque à nos écrivains, pourquoi ne savons-nous ce qui est à côté de nous et sous nos yeux? pourquoi ne comprenons-nous pas assez vite ni assez complètement la vie canadienne et toutes ses nombreuses et infinies manifestations à travers nous-mêmes, à travers la nature et à travers l'histoire? "

La réponse complète, définitive, à chacun de ces " pourquoi " nous viendrait sans doute d'une étude approfondie de la formation de notre groupement national et de notre organisation sociale. La critique littéraire, assez récente chez nous, a commencé de formuler cette intéressante réponse. Bornons-nous à signaler ici quelques faits tendant à résumer, plutôt qu'à expliquer ces intéressants problèmes.

Sevrés de la nation mère par les vicissitudes de la politique, alors que nous n'avions cessé de l'être par la distance, il nous fut impossible, pendant un long siècle, de nous alimenter à la source unique et féconde d'où la langue aurait dû tirer sa vitalité et sa pureté, d'où également la culture intellectuelle aurait pu se vivifier et se renouveler, en se mettant au courant des progrès de l'art littéraire. Et lorsque nous avons renoué les rapports avec la France, dans notre empressement à faire l'application des procédés contemporains de technique littéraire, nous avons un peu oublié d'être nous-mêmes.



Cette impuissance relative à s'extérioriser en écrivant, qui s'observe dans la pâleur des dessins, le fané des teintes, la faiblesse du relief, le flou des caractères, l'inaptitude à priser le régionalisme dans les moeurs, en un mot, cette pénurie relative d'originalité, c'est à de multiples causes, les unes psychologiques, les autres matérielles, qu'il faut les rattacher.

Il y a des rapports étroits, obligés, entre la condition politique d'un pays et son degré d'avancement dans les arts. Comment ne pas admettre à *priori* que la littérature d'une société d'ancienne civilisation ne puisse être facilement approchée par celle des jeunes sociétés coloniales, où les sentiments collectifs de fierté et d'orgueil, les aspirations et le sens du devoir sont loin d'avoir la profondeur et l'intensité qui se peuvent observer chez leurs métropoles? Car pour tout enfermer dans une formule bien connue, d'ailleurs, "une littérature nationale est l'expression profonde de la *vie* nationale."

De plus, parce que notre famille humaine n'est fixée dans son milieu patrial que depuis un temps relativement court, et qu'il a fallu appliquer toutes les énergies à lui faire une place au soleil, parce que cette famille traverse une période d'organisation matérielle, en somme parce qu'il lui a fallu vivre d'abord, la culture intellectuelle a servi d'abord à conquérir pour sa langue, le droit à la vie, plutôt qu'à décrire des états d'âmes et à disséquer des sentiments. Nous avons dû lutter en même temps, afin de nous donner des institutions sociales qui soient en harmonie avec le tempérament indigène. Et ces tâches absorbantes sont loin d'être terminées.

Mais en présence de tous ces éléments contraires à l'épanouissement de notre personnalité collective, nous pouvons invoquer maintenant toute une théorie de forces favorables. N'y a-t-il pas en nous certains principes d'originalité que nous sommes à même de mettre en oeuvre? En quoi sommes-nous essentiellement canadiens? Qu'est-ce qui constitue notre originalité? — C'est de se trouver en quelque sorte cantonné en marge de ce nouveau monde anglo-saxon, qui s'est fait si hâtivement formidable et puissant; c'est de se trouver ici les seuls tenants du principe latin de perfection, les seuls héritiers de l'immortelle culture française, faite de mesure, d'ordre, de sociabilité et d'humanité; c'est encore d'être les représentants les plus anciens et les plus agissants de la foi catholique.

De semblables pensées doivent guider ceux-là qui font de la littérature d'imagination aussi bien que toute autre. Même lorsqu'il s'agit de faire un conte, une nouvelle, on ne saurait méconnaître ces fondements de notre individualité, puisque c'est surtout par ses produc-



tions littéraires qu'une nationalité définit son sens de la vie, qu'elle exprime les caractères de sa civilisation propre, qu'elle formule ses aspirations, qu'elle affiche son originalité enfin.

C'est avec cet objectif dans l'esprit que la Société Saint-Jean-Baptiste ouvre son quatrième concours littéraire. A tous ceux qui ont fait de leur plume un instrument d'art, elle demande un conte, une nouvelle, soit une narration où se puisse distinguer comme il convient une exposition, un noeud et un dénouement. Voilà pour le genre.

Quant au fond, chacun sait déjà ce qu'il doit être: il s'agit de raconter pour les nôtres, avec des yeux, un coeur et une âme de chez nous.

### Instructions aux concurrents

1. Les manuscrits devront être en prose.
2. Ne pas dépasser 2 500 mots.
3. Etre écrits sur un seul côté du papier.
4. Parvenir au secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste (Monument National, à Montréal), avant le 30 novembre 1918.
5. Etre signés d'un pseudonyme seulement.
6. Tout manuscrit soumis au concours devient la propriété absolue de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.
7. Comme prix, une somme de cent-dix (\$110) piastres sera partagée entre les auteurs des cinq meilleurs travaux.

Des instructions complémentaires suivront dans une prochaine livraison de la revue.

Pour la rédaction,

ÉMILE MILLER.

Montréal, 23 août 1918.

---

## LES DERNIERS LYS DE FRANCE

(Nouvelle)

---

C'était en septembre 1760. L'armée de Lévis, abattue par de longues campagnes, décimée par la désertion, avait dû, à l'arrivée des renforts ennemis, lever précipitamment le siège de Québec et se réfugier derrière la pauvre enceinte de Montréal. Trois armées anglaises vinrent l'y cerner par le nord, le sud et l'ouest. Après cent cinquante ans d'un combat sans merci, Albion tenait enfin sa proie.



En de telles circonstances, et les secours promis par la France n'arrivant pas, le gouverneur, M. de Vaudreuil, jugea toute résistance inutile, et entama des pourparlers avec le général Amherst, chef de l'expédition anglaise. Il préférait offrir lui-même au vainqueur les termes d'une capitulation avantageuse, au lieu de compter sur les résultats incertains d'une lutte opiniâtre, qui " n'aurait pu retarder que de deux jours la perte du pays ".

Le généralissime anglais, dont les troupes étaient aussi fort harassées, souscrivit à la majorité des articles que lui présenta le parlementaire français, mais il refusa d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre. De nouvelles et vives instances le trouvèrent inflexible sur ce point.

En apprenant l'humiliation qu'on lui réservait, M. de Lévis s'indigna. Il réunit sans plus tarder les chefs de bataillon sur lesquels il savait pouvoir compter, leur exposa la gravité de la situation et leur fit part de sa courageuse résolution de tenir jusqu'au bout. Tous approuvèrent résolument son projet. Ils rédigèrent alors conjointement un mémoire, adressé à M. de Vaudreuil, dans lequel ils demandaient l'autorisation de s'enfermer dans l'île Sainte-Hélène, " où ils sauraient bien forcer l'ennemi de leur accorder une capitulation honorable. " Lévis la porta au château.

Malgré la grande estime dont Vaudreuil honorait le marquis, il ne voulut point se rendre à ses supplications, ni aux instances des officiers. Il promit cependant de réfléchir plus longuement et de donner au plus tôt une réponse définitive.

Le chevalier sortit très abattu, prévoyant la décision du gouverneur. Dans les rues de la ville assiégée, l'affolement était général. Les réfugiés racontaient les pillages, les incendies, les massacres que les " Rangers " scalpateurs semaient sur leurs pas, et les habitants se lamentaient sur leur sort futur. De telles scènes, où le désespoir se teintait d'égoïsme, désolèrent le noble chevalier. Il partit sans délai pour l'île Sainte-Hélène.

Il affectionnait cette perle de verdure, se dressant solitaire au milieu du grand fleuve, qui l'entoure de ses eaux caressantes. Champplain, premier acquéreur du domaine, l'avait payé avec la dot d'Hélène Boullé, sa pieuse épouse. Plus tard, les barons de Longueuil en devinrent les possesseurs et résidèrent au sud de la propriété, dans une maison de belle apparence, le Manoir, entourée de jardins et de magnifiques vergers. Les dépendances comprenaient un pressoir à cidre et, plus au nord, de vastes moulins à farine.

Cet îlot charmant, dont la renommée passa jusqu'à Londres, avait



déjà fourni d'héroïques pages à l'histoire canadienne. Ce fut là, que, seul, pendant une partie de chasse, l'intrépide Le Moyne tint tête à une bande de cinquante jeunes Iroquois. Depuis longtemps, les chefs de la perfide nation avaient mis à prix la chevelure de celui qui était la terreur des neuf cantons. Excités par les vieillards, les assaillants hésitaient néanmoins à fondre sur leur unique adversaire : ils connaissaient sa bravoure audacieuse. Tout à coup, le gentilhomme trébucha sur le sol : les barbares purent alors le capturer.

\* \* \*

L'aube du 9 septembre 1760, déployée en éventail rose, montait derrière la crête bleue des Laurentides. Le fleuve, grossi par de récents orages, roulait inquiet et grondeur, ses petits flots verdâtres. Sur ses deux rives, à la Longue-Pointe et à Longueuil, les feux des bivouacs anglais perçaient à travers les vapeurs du matin ; à l'horizon, dans la direction de Varennes, fumaient encore les incendies allumés par les envahisseurs.

Seule au milieu de ce paysage guerrier, la petite île Sainte-Hélène semble sourire aux premiers rayons du jour. La nature sommeille encore, muette et rêveuse dans sa parure d'automne. Sous le portique du Manoir un officier, reconnaissable à son hausse-col de cuivre jaune, se promène précipitamment. Sur sa poitrine brille la croix de Saint-Louis, à ruban couleur de feu, et sa perruque blanche est nouée sur la nuque, suivant la mode du temps. La bouche bien droite, un nez fortement aquilin et des yeux très doux indiquent la distinction unie à la fermeté. C'est le marquis de Lévis, dont la calme bravoure et le noble caractère forçaient l'admiration du ministre des colonies, à Londres. Il serre fébrilement un parchemin, qu'il lit tout haut, d'un ton saccadé :

“ J'ordonne à M. le chevalier de Lévis... de se conformer à la présente capitulation et de... faire mettre bas les armes... aux troupes ”.

S'arrêtant, pour peser l'humiliation qu'on veut lui infliger :

— ...de faire mettre bas les armes!... Pour la première fois de ma vie, sans avoir tiré un coup de canon, il me faudra me rendre!... Montcalm, Dollard, Vauquelin, laisseriez-vous ainsi sombrer l'honneur?...

Puis, ressaisissant son âme, qu'il sent déjà frémir sous l'opprobre :

— Cependant, l'ordre est formel... Je dois obéissance à mon chef, et à tous mes soldats, l'exemple de la soumission. Eh bien !... “ Avec l'aide Dieu ”, comme dit le blason de mes ancêtres, j'obéirai. Oui, j'obéirai.



Immédiatement, il fait mander tous ses officiers. Il est sept heures. Fidèles au rendez-vous, ils arrivent bientôt par petits groupes.

Voici le brigadier de Bourlamaque, qui, ayant eu dans la dernière campagne, une omoplate brisée, se fit transporter en brancard, pour continuer de donner ses ordres; puis, le colonel de Bougainville, qui, il y a quelques mois à peine, de son poste de l'Île-aux-Noix, mandait qu'il était prêt à défendre la colonie jusqu'à la dernière extrémité; Montbéliard, commandant de l'artillerie, dont la démarche chancelante rappelle la glorieuse blessure; Pontleroy, ingénieur en chef, "l'incorruptible" et la terreur des amis de Bigot; enfin, Dumas, le chef des milices canadiennes, Le Mercier, de la Pause, en un mot l'état-major au complet.

Lévis est aimé de ses subalternes; sa franchise et sa gaieté languedocienne lui gagnent tous les cœurs, "depuis le tambour jusqu'au colonel." La bonté formait la note dominante de son caractère: le moindre bon office donnait droit à son affection spéciale. Cependant, ce jour-là, l'accueil fut affable comme toujours, mais empreint de tristesse.

"Messieurs, leur dit-il d'une voix émue, hier vous demandiez avec moi à M. de Vaudreuil de vous retirer dans cette île avec les troupes de la colonie, pour y soutenir en votre nom l'honneur des armes du roi.

"J'ai transmis votre demande, l'appuyant moi-même de mes vives instances. Voici la réponse: "J'ordonne à M. le chevalier de Lévis de faire mettre bas les armes aux troupes."

"Messieurs, l'ordre est formel; nous devons obéir.

"Nous déposerons les armes. Mais... quant à livrer les étendards de nos bataillons, jamais! Résignons-nous à la honte, jamais à l'infamie!

"Ce soir, à la nuit tombante, réunissez ici les troupes. Devant les soldats, face aux vainqueurs, nous détruirons nos drapeaux."

Le noble chevalier ne put ajouter une parole. Les officiers se retirèrent consternés.

La journée s'écoula riante. Partout, au milieu des feuilles jaunissantes, les verges d'or et les mélilots blancs fleurissaient au bord des sentiers; et, de buisson en buisson, avec un menu gazouillis d'adieu, les fauvettes s'en allaient.

Au déclin du jour, le brave général vint demander au soir un peu de ce baume qu'il réserve aux grandes douleurs. Devant lui, s'étendait Ville-Marie, que voilait déjà la gaze pourpre du couchant. C'était alors une bien petite ville, simplement entourée d'une dérisoire enceinte de pierres brutes, haute de quatre pieds: quel jeu d'enfant pour les bat-



teries anglaises! A l'extrême droite, sur le château du gouverneur, où, à genoux, Madame de Vaudreuil priaït pour la colonie, le drapeau du roi de France flottait encore; et, face au fleuve, quatre clochers montraient le ciel en dernière espérance.

Devant ce tableau, évocateur d'un siècle d'histoire, l'âme de Lévis se fixa dans l'extase du souvenir. Là-bas, au-dessus de la vieille bourgade indienne, maintenant la ville de Marie, au pied de la croix qui donna au Christ et à la France cet immense pays, des ombres s'inclinent, répondant aux derniers adieux du drapeau blanc fleurdelisé. Ce sont les mânes des ancêtres qui passent: Maisonneuve, qui féconda cette terre bénie de ses sueurs et de ses vertus; Mlle Mance, ange de miséricorde et de charité; Dollard, le sauveur de la Nouvelle-France; puis, toute une phalange de prêtres, de vierges, d'humbles moissonneurs, qui moururent pour leur Dieu et leur roi.

Sur l'aîle des goélands, traversant les mers, la pensée de Lévis se reporte sur les hauteurs de Prague, dans les plaines de l'Italie, alors que, jeune officier, il faisait ses premiers pas dans le chemin de la gloire. Viennent ensuite Chouaguen, Carillon, Québec, Sainte-Foye; autant de noms, autant de victoires. Et tant de lauriers vont se flétrir dans la honte!...

Le firmament semblait partager la tristesse de cette âme brisée; le ciel roulait de gros nuages, et de hautes vagues venaient mourir sur la grève. M. de Lévis reprit le chemin du château, car l'heure de la funèbre cérémonie approchait.

\* \* \*

Bientôt, dans le plus bel ordre, les troupes arrivent au Manoir. Les différents bataillons s'alignent dans la cour, devant un immense brasier, alimenté de branches d'érable. Tous les drapeaux, une quarantaine, furent placés à quelques pas du premier rang. Celui de la Reine, aux armes de France, sur fond bleu fleurdelisé; de Royal-Roussillon, rouge orangé et vert, avec l'inscription *Nec pluribus impar*, et la croix blanche semée de lis; de Berry, orné d'un soleil, sur fond bleu fleurdelisé; de Guyenne, à croix blanche sur fond rouge; de la Sarre, à croix blanche sur fond orangé et noir; de Languedoc, avec l'inscription: *Nec pluribus impar* et les armes de sa province d'origine, sur un fond bleu et jaune; de Béarn, à croix blanche sur fond orangé et carmin; des milices canadiennes, à croix blanche sur fond bleu, d'où se détache l'image de la très sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus; enfin, tous les drapeaux blancs fleurdelisés des colonels de chaque bataillon.

A cette lugubre fête, la nuit prête son voile de deuil. Partout, règne un silence de tombeau, que seul rompt le crépitement du bûcher.



Le marquis de Lévis, en grande tenue, s'avance au front des troupes. Il monte sur un tertre, à droite des enseignes. Durant quelques minutes, il promène sur ses soldats le regard mélancolique et lent du père de famille aux jours d'épreuve; puis, faisant un effort pour maîtriser son émotion :

“ Soldats, dit-il, vous savez que, demain, sans avoir tiré un coup de canon, nous nous rendrons aux Anglais. Avec moi vous étiez prêts à vous sacrifier pour conquérir le respect de nos armes; même à la défaite, vous ne vouliez pas céder. Il ne nous reste que 312 boulets; nous voulions répondre à l'insolence d'Amherst par la bouche de nos douze canons. Le sort en a décidé autrement: il faut se rendre.

“ Soldats, avant l'aurore d'un si triste jour, payons à l'honneur notre dernier tribut. Cette épée, que vous avez vue si souvent briller sur vos têtes; cette épée, qui, depuis les bruyères de Bohême jusqu'aux rives du Saint-Laurent, lutta pour la France et son roi; cette épée, qui, sur les hauteurs de Carillon, vous conduisit à la victoire, qui, comme Durandal,

... toujours resplendissante,  
 ... jeta tant de fois l'horreur et l'épouvante  
 Parmi les ennemis,

Amherst ne l'ajoutera pas aux trophées de sa facile victoire. ”

Lévis grandit une dernière fois sa belle épée à garde d'argent, puis, la saisissant à deux mains, d'un coup sec, il la rompt sur son genou. Les deux morceaux tombent et s'entrechoquent parmi les feuilles mortes: le premier sacrifice est consommé.

La flamme pétille toujours, promenant sur la clairière de sinistres lueurs, étalant sur les croix blanches des drapeaux des taches de sang. Au loin, les sentinelles anglaises se répondent dans la nuit.

“ Maintenant, continue le général, reste à offrir un plus dur holocauste; car il touche de plus près à vos coeurs.

“ Voyez ces étendards. Avec vos bataillons, ils parcoururent l'Europe, franchirent les mers et flottèrent en cent combats, parmi vos rangs vainqueurs.

“ Dites-moi, iront-ils maintenant s'étaler, à votre éternelle honte, dans les sombres musées des bords de la Tamise? Imprimez-vous au front de vos enfants la flétrissure des lâches?... ”

... Non! Jamais! jamais! rugissent deux mille poitrines.

Et l'écho du Canada français répète au loin: jamais, jamais!...

“ Eh bien! non, jamais nous ne livrerons nos drapeaux!

“ Vous, glorieux étendards de la Sarre et de Royal-Roussillon, qui, à Sainte-Foye, entraîniez vos bataillons à la victoire!



“ Drapeaux de Languedoc, qu’un de vos plus braves commandants baisait dans l’ivresse du combat; croix blanches, beaux lys, adieu... ”

Le vaillant et noble marquis est vaincu par la douleur, la sueur et les larmes voilent ses yeux. Dans les rangs, courent des sanglots. Le brasier toujours crépite. Soudain, un ordre bref retentit :

Salut aux drapeaux qui vont mourir !

Surgissant de l’ombre rougeâtre, une forêt de fusils se dresse, les tambours battent aux champs: c’est l’adieu suprême aux étendards. Puis, le silence se rétablit. Pas un bruissement de feuille, pas un souffle; seule et rageuse, la flamme gronde.

Les tambours se taisent. Alors M. de Lévis, suivi des officiers, s’approche et, ainsi qu’une mère penchée sur le front de son fils mourant, baise les franges de chacun des drapeaux.

L’heure solennelle a sonné. Chaque porte-enseigne s’approche du brasier, et, lentement y dépose l’étendard de son bataillon. Les hampes s’inclinent, et d’un mouvement résigné, les plis s’abattent dans la flamme, qu’ils paraissent d’abord étouffer. Mais, bientôt, une légère fumée court sur l’étoffe soyeuse qui se soulève; le bel azur, le blanc immaculé, toutes les teintes se noircissent; puis, narquoise, la flamme surgit, tord les croix blanches, morcelle les inscriptions, partout dévore les lys de France, ces lys, symbole traditionnel d’une nation vaillante et pure, ces lys qui, depuis Charlemagne,

brillèrent aux regards de la France guerrière,

ces lys qu’on pouvait détruire aujourd’hui, mais qu’aucune tempête de fer ou de feu ne sut jamais courber et que la honte ne put jamais ternir.

Immobiles comme des bronzes en des heures d’orage, l’arme droite, le coeur ému, les soldats regardent s’envoler les lys de France.

La dernière victime succombe et se tord dans la flamme triomphante. Les mains se crispent aux crosses des fusils. L’émotion monte à la gorge, puissante, tenaillante, impérieuse; une immense clameur, frémissante de sanglots, monte dans la nuit :

VIVE LE ROI !

Seules maintenant, dans la flamme qui expire, confondues parmi les tisons croulants, les hampes brûlent encore; une cendre noirâtre, qui, par instants palpète, couvre les débris fumants.

Les lys, LES DERNIERS LYS DE FRANCE, se sont envolés; les étendards sont morts.



Qu'importe!... Leurs restes glorieux reposent sur un sol " qui se souvient ". Albion peut de son pied vainqueur en fouler avec mépris les cendres, elle n'éteindra et n'étouffera jamais, dans son irrésistible essor, dans son invincible ténacité et dans sa survivance prodigieuse, la grande, la noble, l'héroïque ÂME FRANÇAISE!...

Ecole Guigues, Ottawa.

FR. RODOLPHE,  
*des Ecoles chrétiennes.*

---

## NOTRE LANGAGE COMPARÉ AUX AUTRES

---

Les langues vivent, donc elles changent. — L'anglais d'Amérique et l'anglais d'Angleterre. — Notre français et celui de France. — Dialectes et patois en France. — Notre langage est plus uniforme qu'en France. — Le français campagnard et celui de nos " habitants ". — Le français de Paris. — Comparaison entre l'argot parisien et le langage typique de Ladébauche.

---

" S'il est une vérité banale, dit Darmesteter, c'est que les langues sont des organismes vivants dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal. "

Si les Ontariens et les Américains connaissaient cette " vérité banale ", ils ne nous feraient pas un crime de nos canadianismes, de nos néologismes, de nos anglicismes, voire de nos barbarismes, et ils ne prétendraient pas, à cause de certaines différences accidentelles, avec le français de France, que nous parlons le patois et que notre langage n'est pas le français de Paris.

Qui dit vie, dit changement. Les langues vivent, donc, elles changent, et même elles meurent. Il y a des langues mortes: nos langues classiques.

Les mots, comme les langues, naissent, grandissent, ont leur vogue, vieillissent, meurent et s'en vont au cimetière. N'est-ce pas, que les vieux lexiques remplis de mots anciens, hors d'usage, démodés, retirés de la circulation, peuvent être appelés des " cimetières de mots " ?

Les mots changent de sens, augmentent ou diminuent quant à l'étendue de leur signification, perdent leur sens propre et ne s'emploient plus qu'au figuré. Ces variations sont de tous les pays et de toutes les langues.



Faut-il s'étonner alors qu'il y ait dans notre parler un certain nombre de termes dont le sens diffère de celui qu'on leur donne en France, ou qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires de France ?

Les Américains et les Anglais ne sont pas à l'abri de ces variations de langage. C'est un fait reconnu qu'il y a autant de différence entre l'anglais d'Angleterre et l'anglais d'Amérique qu'il y en a entre le français de France et celui du Canada.

M. C.-E.-A. Holmes, rédacteur de la revue *Publicity*, va plus loin. Voici ce qu'il disait dans une conférence donnée à Toronto, le 12 octobre 1917 :

“ As a matter of fact, there is less difference between the best French spoken in France and that spoken by the French-Canadian FARMER (mind you, I am not taking the cultured, educated French-Canadian as a comparison, but the plain farmer) than there is between the English language as spoken by a Vermont farmer and the average Bostonian. ”

“ Bien plus, ajoute M. Holmes, les Canadiens français parlent un langage plus uniforme que les Français d'Europe. Un Canadien français de Rimouski peut converser avec un Canadien français de Montréal ou de Fall River, et la prononciation sera la même, tandis que si vous écoutez un Bordelais, un Orléanais et un Auvergnat parlant ensemble, vous aurez de la difficulté à croire qu'ils parlent la même langue, tant l'accentuation de chacun de ces trois personnages est différente de celle des deux autres. ”

Ignore-t-on qu'il y a en France dix ou quinze patois ou dialectes différents et que même, dans certaines provinces, on parle et on comprend à peine le français ? Dans d'autres, on parle un français qui ne vaut pas le nôtre. J'en donnerai comme preuve la lettre suivante extraite du *Livre des joyeux Passe-Temps*, par Georges de Grandmorin, chez Brunet, Arras, 1909. Tout en tenant compte de l'exagération possible, on peut voir que le campagnard français ne parle pas mieux que notre “ habitant ”.

Voici le document :

LETTRE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE NIGAUDON AU PRÉFET  
DE SON DÉPARTEMENT

Moussieu le Préfet,

J'sis chargeai par l'consai municipâ d'not' commun' d'vos prév'ni qu'avant-z-hier, j'nous sommes tertous rassemblés z-à la mairie-t-à l'effet d'vos réponde sù toutes les sortes de choses que vos nos demandez dans vot' cerculaire du quatre courant.



Pour en v'ni dabord sù l'sujeait d'l'assiette d'l'impôt que vous nos parlez, j'povons pas vous donnai là dessus aucun renseignement pou c'motif que personne dans not' commun' n'a jamais entendu parlai de c't'assiette-là et que j'savons pas c'que vos volez dire.

Quant au nommé Loïdium<sup>1</sup> concernant lequel vos nos prév'nez qu'i cause de grands ravages dans eun'foule de pays, j'ai l'plaisir d'vos annonçai que jusqu'au jour d'aujourd'hui, j'nos sommes point n'aperçu que c't'individu là aie fait son apparaissence chez nous et maraudais nos jardins et nos herbages.

A persent, pisque vos d'siez qu'on vos tienne au courant d's'épidémies, d'l'état sanitaire et autres choses mémorables qui peuvent s'passai dans not' localitai, véci c'que j'pensons qu'ty a d'pus prope à vos intéressai su ces divers artiques.

D'abord pou c'qui est d'la santai générale d'un chacun, j'ai la félicité d'pouvoué vos dire qu'alle est bonne pou l'instant vu qu'a l'heure qu'il est tout l'monde chez nous s'porte bin, sauf primo s'pendant la mère Bastien, la cordonnière qu'a t'eune bronchique, deussio la veuve Poupinard qu'est atteinte d'un concert dans l'estomac, troissio l'garçon du maître d'école qu'a-t'eune inflammation du père Antoine, quarto l'petit nourrisson d'la mère Maigret qu'à l'earreau, quinto t'enfin l'vieux père Pompanon qu'a tombai vendredi dernier en six copes dans sa cour même que l'médecin l'a trouvai bin malade et li a ordonnai d'prendre bé vite d'leau d'anon et eun'peurgation d'huile d'Henri cinque.

En second lieu, en ce qui concerne l'bétail, n'y a pas non pus pou l'moment d'maladies su l' s'animaux, exceptai malgré sa primo: qu'la vaque au père Charrue s'a-t'étranglai dans un champ en avalant eun'pomme d' fréquin; deussio: que le loup s'a t'introduit l'avant-dernière nuit chez le père Tâtegrain et li a mangeai sa bourrique, troissioz-enfin, que l' téphus s'a déclarai l'mois qui vient d'fini chez l'père Laluzerne et li a fait perde dans l'espace de trois jours deux mères brebis, eun béliai et t'eun'bique.

En troisième lieu t'enfin, pou c'qui s'rapporte aux divers évènements notables qui se sont passés d'pis l'commencement d'l'année, faut que j'vos signale trois choses:

La première, qu c'est eun' fermiere d' not' commeun' la veuve Papavoine qu'a remportai l' premier prix pou ses oies au concours abricole qua t'eu lieu la semaine dernière à not' chef-lieu d'canton.

<sup>1</sup> Maladie de la vigne prise à tort pour un " individu ", par M. le maire. S'écrit: oidium.



La deuxième, qu'un chemineau qu'a restai t'inconnu s'a t'introduit dans la mainson du père Cerisier, tandis qu'il'tait à fauchai son pré et li a volai frauduleusement un pot d'beurre, eun' p'lotte d'fil, un morceau d'lard, deux fourchettes, trois harengs saurs et eun' saucisse.

Le troisième que c'printemps eun' des juments au fils Laripette a donné l'jou à un poulain z-à cinq pattes, c'qui a amenai dans not'localitai eun' foule d'genses des environs, d'sireux d'contemplai t'eun si grand prodige.

V'là, mossieu, l'préfet, tout c'que j'ons t-à vous dire pou la cerconstance.

Avec nos remerciements pour l'intérêt qu'vos porter t'a not'commeun', veuillez bien, monsieur l'préfet, agréer l'impression d'nos sentiments surérogatoires et civilisés.

GILLES BETASSON,

Mâre d'la commeun' de Nigaudon-les-Baudets.

\* \* \*

Voilà pour le français campagnard. Parlons un peu du français de Paris qu'on nous reproche de ne pas parler.

On parle à Paris le bon et le mauvais français. Le bon français de Paris est le français ordinaire, le français du reste de la France, et il n'y a aucune raison de dire " le français de Paris ". D'ailleurs, ce n'est pas à Paris, mais à Tours et à Orléans que l'on parle le meilleur et le plus pur français. Personne en France ne se glorifierait de parler le français parisien, car il est, plus que dans toutes les autres villes de France, infesté d'argot, de mots vulgaires et crapuleux mis en circulation par les apaches.

Je ne puis résister à la tentation de citer ici une conversation échangée entre un certain Irlandais, de retour du front, et notre inefable Ladébauche. (*La Presse*, 2 mars 1918.) On peut y faire une comparaison facile entre nos fautes de langage et celles que commettent ces bons Parisiens, bien qu'il y ait exagération des deux côtés.

Laissons la parole à Ladébauche :

— Imagine-toi que cet Irlandais-là c'est un de mes amis du nom de Mike O'Flannigan qui a vu le jour dans les concessions du Griffintown. On s'était connu dans l'ancien temps, dans les chantiers d'en haut. J'peux même te dire que Mike pi moi on s'est poigné pas rien



qu'une fois, rapport que c'était un Irlandais qui se plantait pas pour rire ; pour quant à moi, tu sais que Ladébauche a jamais été manchotte, comme on dit. Ce qui n'empêche pas qu'on avait toujours été bons amis. Seulement, un bon jour, Mike avait fait un héritage, ce qui fait que le temps de le dire il s'était reviré en monsieur, et que je l'avais perdu de vue rapport qu'on nageait plus dans le même ch'nail, comme de raison. Mike parlait pas un bonguienne de mot de français et voulait pas d'apprendre vu que ça valait pas la peine, à ce qu'il disait, de se creuser le ciboulot pour apprendre l'argot des Canayens. Quand le Kaiser a lâché sa Kulture, ses gaz asphyxiants et son Clownprintz sur la civilisation, Mike qui n'était pas Sinn Feinner, comme les autres, et qui avait des amis à Bytown, a tout de suite poigné une job d'officier ; ce qui lui a permis de passer trois ans à Paris, où il a fait des études de français, à Montmartre et autres endroits scientifiques de la paroisse. Et il venait de rentrer au pays, déchargé du service, ayant été blessé au front dans un accident d'automobile sur le boulevard de l'Opéra, quand je l'ai rencontré, l'autre jour, rue Sainte-Catherine.

— Allo ! Mike ! que je lui inocule.

— Allo ! Ladébauche. Comment que ça mijotte, mon vieux pot ? qu'il me rentasse.

— Pas mal et toi ?

— Tu vois, on s'grouille.

— Bondance ! Mike, tu me surprends.

— Pourquoi ça ?

— Sais-tu que tu parles français comme une invention. Toi, qui dans le temps était tant seulement pas capable de lâcher un p'tit sacre gros comme cela, sans être obligé de le twister en anglais, qui est à peu près ta langue maternelle comme le chinois est la mienne.

— Oui, mais j'ai appris le " Parisian French ".

— Où ça ?

— A Pantruche.

— Ousque c'est que c'te paroisse-là ?

— C'est ce que dans l'argot canayen vous appelez Paris.

— Tu m'en diras tant ?

— Là-bas, vois-tu, j'ai appris à jacter le vrai bagoût coupolard, autrement dit dans votre patois, le langage académique.

— Chouette !

— J'avais jamais voulu dégoiser votre jargon, mais là-bas, je me suis grouillé les méninges. Ce qui fait qu'aujourd'hui, j'suis pas mal calé dans le jaspinage huppé et costo (*ferré en langage aristocratique*).



— T'as qu'à ouerre !

— J'étais pas mal par là. Je recevais des bafouillardes (*lettres*), qui me chassaient le cafard (*l'ennui*), et je gueuletais chez un cuistot (*je mangeais chez un restaurateur*), dont la tambouille (*cuisine*), était à la coule, je n'te dis que ça.

— Y a pas à tortiller, t'as fait une cléricature un peu fionnée. Mais dis-donc, t'as pas vu Tit Louis, par là ?

— Tit Louis ! Pour sûr, il est vise au trèfle dans une planque aux atigés.

— J'comprends pas.

— En langage commun, ça veut dire qu'il est infirmier dans un hôpital.

— Viande ! j'aurais jamais deviné ça ; vrai comme t'es là. Et ton frère ?

— Mon frangin, la dernière fois que je l'ai yieuté (*vu*), il se grat-tait les salsifis du côté d'une cagna dont j'ai pas pu repérer le barbe-lage.

— Ah ! . . . Et t'aime ça, la vie de par là ?

— Y a du bon. Y a du rab assez souvent. Comme de raison on peut pas dire que tout est aux pommes ; y a même des pantes (*imbéciles*) qui s'en font. Mais, par exemple, on lippe du pinard (*on boit du vin*). Seulement, tu sais, avec les Zeppelins, on est jamais boniface ; y a pas moyen de roupiller (*dormir*) à la douce dans son plumard (*lit*), car on sait jamais si on se dépioncera (*réveillera*) pas Machabé (*cadavre*), habillé de sapin (*dans un cercueil*), ou le casaquin tout amoché.

Tiens, un reluit (*un jour*) vers nombril (*midi*) moins dix, il y avait un gonze (*individu*) qui se calandrinait avec sa gonzesse sur le boul'mieh. Le gonze s'arrête devant un mastro (*une buvette*), quand v'là un zeppelin qui samène, lache une marmite et t'y fait avaler le goujon (*le tué*).

— Quel goujon ?

— Ben, misère ! Dans le jaspinage que vous jactez, vous-autres, c'est ce que appelez dévisser son billard, ou pour glousser vulgairement, mourir.

— Bonguienne ! ce que c'est beau le " Parisian French ". Mais entre nous, tu sais, Mike, pour ce qui en est de la comprenure, c'est quasiment aussi raboteux que le latin. Ça doit être ça qu'on appelle parler en termes. Comme ça, avaler le goujon ça veut dire avaler sa gaffe ?

— Si.



— C'est clair que l'Académie française est pas d'accord avec l'Académie de Sainte-Rose-du-Dégélé, rapport que par chez nous, quand on veut dire " mourir ", en tarmes, on dit voir l'ours.

— Tu vois bien que vous connaissez pas le vrai français.

— Comment est-ce que tu dirais ça, en beau langage, toi: " Les pétaques pourrites pudent? "

— " Les compires bléchardes coupent la gueule à quinze pas "

— C'est un peu plus long.

— Mais c'est plus pur.

.....

— Ecoute Baptiste, c'est peut-être ben savant la manière de l'Académie, comme dit ton ami Mike, mais c'est trop en tarmes pour nous-autres. J'aime autant parler l'iroquois de par chez-nous. C'est vrai que c'est peut-être moins fionné, mais, bonne Sainte-Bénite, au moins on peut se comprendre.

— Attends un peu, laisse-moi finir; tu vas voir si je t'ai embrouillé mon ami Mike. Tu sais, Catherine, que Ladébauche est pas un habitant, vieux cimiquière! J'ai déjà été dans les vieux pays, moi aussi, et si j'ai pas fait au Moulin Rouge une cléricature aussi fionnée que ben des docteurs de la paroisse, ça veut pas dire, pour ça, que je m'suis pas offert quelques leçons de dictionnaire, tandis que j'avais les mains dedans, comme on dit. Mike savait pas ça, comme tu vas voir.

.....

— Bah! que je lui fais, le " Parisian French " c'est pas malin, je connais ça, seulement, je m'en sers que le dimanche.

— Viens pas m'barber (*m'ennuyer*), qu'il rentasse.

— Hein, qu'est-ce que tu jaspines de c'te goulante-là (*cette chanson-là*)? C'est-y parler du goulot?

Mais, bougez pas; en entendant ça, Mike a fait ni une ni deux, il s'est déguisé en cerf (*a pris la fuite*), comme dirait monsieur Barrès.

\* \* \*

Si c'est ce " français de Paris " qu'on nous reproche, à nous, Canadiens, de ne pas parler, nous répondons: Dieu merci!

ÉTIENNE BLANCHARD, p. s. s.,

Église Saint-Jacques, Montréal.



---

## LE PROBLÈME CANADIEN

---

D'une récente et juste réponse, faite par M. le professeur O'Hagan, de l'Ontario, dans le *New York Sun*, à de nouvelles et basses calomnies contre les Canadiens français, signées d'un certain Maurice Low, dans la *Review of Reviews*, nous extrayons ces quelques observations, aussi sensées que vigoureuses :

“ Le fond de toutes les difficultés entre les Canadiens français et les Anglais du Canada peut être défini dans ces quelques mots : les Canadiens français auront-ils la liberté de se développer comme race et de maintenir leurs traditions, leur langue et leurs institutions ? Ou bien doivent-ils céder, comme une proie facile, sous la puissance assimilatrice anglo-saxonne ? De plus, les Canadiens français vont-ils retenir leur intégrité de race, en dehors de la province de Québec, dans les diverses provinces où ils entrent comme colons ?

“ Aujourd'hui, les Canadiens français constituent le tiers de la population totale du Canada, soit 2 500 000 sur 7 500 000. La plus grande partie de la population française, comme de raison, vit dans la province de Québec, mais on trouve une minorité française dans chacune des autres provinces. Il est évident, alors, que le Canada est un pays bilingue, tout autant que la Belgique, la Suisse ou la Confédération Sud-Africaine. Il n'est pas juste de prétendre, comme un certain journal de Toronto le disait, il y a quelque temps, que le Québec est bilingue, mais que les autres provinces ne le sont pas. C'est-à-dire que là où la minorité est anglaise, la province doit être bilingue, mais quand la minorité est française, la province cesse de l'être. Une telle prétention ne sera pas acceptée par un esprit logique. ”

---

## LIVRES DE CHEZ NOUS

---

**Pour l'Action française**, par M. l'abbé Lionel Groulx. Brochure de 24 pages, 10 sous l'exemplaire, plus 1 sou pour le port ; \$1.00 la douzaine, frais de port en plus. Les commandes par quantités doivent être adressées au secrétariat de la *Ligue des Droits du français*, 32, immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal. En vente aussi dans les principales librairies.



M. l'abbé Lionel Groulx, le distingué professeur d'histoire du Canada de Laval, vient de publier sous le titre *Pour l'Action française* une brochure nouvelle, qui offre le plus vif intérêt. C'est un lumineux exposé de l'oeuvre de la revue de ce nom, des campagnes qu'elle poursuit, des desseins qui l'inspirent. Il y a là tout un programme d'action, formulé dans la langue élégante et précise, qui est familière à M. l'abbé Groulx. *Pour l'Action française* fait partie de la *Bibliothèque de l'Action française*, où a déjà paru la *Fierté* du R. P. Louis Lalande.

**Refrains de chez nous.** — Chansonnier de 40 pages, édité par la *Ligue des Droits du français*, 32, immeuble de la "Sauvegarde", Montréal.

" La chanson, comme la baïonnette, a-t-on dit, est une arme française ". Il ne faut donc pas s'étonner de trouver un chansonnier parmi les publications, toutes consacrées à la défense française, que la Ligue des Droits du français répand à profusion depuis quelques années. Ce recueil d'airs connus et aimés fait partie de la série appelée " Bibliothèque de l'Action française ", par laquelle cette revue prolonge et complète son action. Ce recueil de 40 pages, sous couverture illustrée par Albert Ferland, comprend une trentaine de refrains populaires (paroles et musique).

Le but de cette nouvelle publication fut récemment indiqué en ces termes par M. Omer Héroux, l'un des directeurs de l'Action française : " Ce qu'elle (l'Action française) veut faire voler sur les ailes de la chanson, d'un bout à l'autre du continent, c'est la vieille tradition canadienne ; ce sont les sentiments, les aspirations, les rêves des aïeux et de ceux qui veulent les continuer. " Nous n'avons aucun doute que nos populations, imbues de cette ferme détermination de résistance française, accueilleront avec tout l'enthousiasme qu'il mérite ce chansonnier, modeste d'aspect et de prix (10 sous l'unité, 11 sous *franco*), composé d'un choix de pièces exclusivement patriotiques et très appropriées aux besoins actuels.

Chanter, c'est ma façon de me battre et de croire !

proclamait Chanteclerc. Que ce mot d'ordre soit aussi celui de tous, Acadiens, Canadiens français et Franco-Américains.

G. D.



## TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de juillet 1918

- 1 J.-F. Côté
- 2 J.-H.-R. David
- 3 F.-X. Cabana
- 4 J.-A. Beauparlant
- 5 E. Rousseau
- 6 R. Cousineau
- 7 J.-B. Ricard
- 8 J.-B. Johnson
- 9 A. Thinel
- 10 O. de Lottinville
- 11 D. Buisson
- 12 J.-I. Piché

Moyenne par semaine

- 1 F.-X. Cabana
- 2 J.-B. Ricard
- 3 Albert Thinel
- 4 Raoul Cousineau
- 5 J.-A. Beauparlant
- 6 J.-F. Côté
- 7 J.-H.-R. David
- 8 Désiré Buisson
- 9 J.-I. Piché
- 10 Eudore Rousseau
- 11 J.-B. Johnson
- 12 O. de Lottinville

J.-ARTHUR DUBÉ, *Directeur du Recrutement.*

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

**S.-RAOUL GAUTHIER**

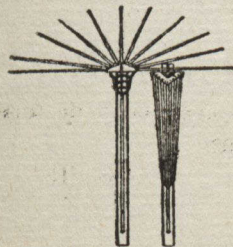
**Commissaire  
Courtier d'assurances**

**IMMEUBLE MONTREAL TRUST**

11, place d'Armes . . . Montréal

**Le Séchoir RATELLE**

(BREVETÉ)



Ce séchoir, en bois franc, d'un fini irréprochable, rend, malgré son prix modique, d'inappréciables services. Peut contenir autant de linge que quarante pieds de corde, et il a l'avantage de se placer dans la cuisine.

Pour faire sécher le linge, il suffit de descendre la glissière à votre portée, d'étendre le linge sur les baguettes et de remonter la glissière jusqu'à deux pouces du plafond ; de cette façon la pièce reste absolument libre.

LE SÉCHOIR RATELLE supprime les occasions de s'enrhumer. — Prix : \$5.00

**A.-J. RATELLE, fabricant**

1640, rue Chabot Tél. St-Louis 7323 Montréal



**COURTOIS FRÈRES, ASSURANCES**

Successeurs de Joseph Courtois

Bureau établi en 1890

**263, RUE VISITATION**

Tél. EST 985

Bureau: Western Assurance Co.,  
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: MAIN 507

**GEORGES TANGUAY**

COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: **1445, RUE PAPINEAU . . . . . MONTRÉAL**Tél : Saint-Louis **4108**

Tél. Bell: MAIN 494

**EDMOND HURTUBISE**Courtier  
d'assurances

Chambre 77, immeuble " GUARDIAN "

**160, RUE SAINT-JACQUES . . . . . MONTRÉAL****La Royale, Limitée****COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
ET CONTRE L'INCENDIE**

Wm. MACKAY, gérant général

J.-H. LABELLE, gérant-adjoint

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

**Place d'Armes, Montréal**

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL :

**Hurtubise & Saint-Cyr****AGENCE ÉTABLIE EN 1860**

Téléphone : MAIN 1287



# BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé . . . . .	\$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve . . . . .	7,700,000
Total de l'actif . . . . .	44,500,000

## DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président  
l'hon. F.-L. Béique, vice-président  
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner  
Beaudry Leman, gérant général  
Yvon Lamarre, inspecteur

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques

F.-G. Leduc, gérant

187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Constituée en corporation par le Parlement, en juillet 1900

Capital autorisé : \$2,000,000.00

Capital versé et surplus au 31 décembre 1916 : \$1,700,000.00

Actif total : au-delà de \$21,600,000.00

Siège central : 7 et 9, place d'Armes, Montréal, Canada

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Sir Hormisdas LAPORTE, C. P., de la maison Laporte, Martin Limitée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Présidents : M. W. F. Caraley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.

M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

L'Hon. Némèse Garneau, C. L., ex-ministre de l'Agriculture, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L.-J.-O. Beauchemin, de la Librairie Beauchemin Lié.

M. Martial Chevallier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

### BUREAU DE CONTRÔLE

Les fonds ou argeuts qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :  
Président : Sir ALEXANDRE LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
Vice-Président : Dr E.-P. Lachapelle, Vice-Président du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
L'Hon. Naresse Pérodeau, N. P. ministre sans portefeuille dans le Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

84 succursales dans les Provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

**Correspondants Étrangers :** ETATS-UNIS — *New York :* Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank, *Boston :* National Shantung Bank, *Chicago :* Continental National Bank, ANGLETERRE — The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris, ALLEMAGNE : Deutsche Bank, AUTRICHE : Kais. Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank, ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.



# RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser de 25 sous à \$3.00 par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MÉDICAL

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

60 000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ: près de \$ 2 000 000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

## La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

## ARGENT À PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste (Caisse Nationale d'Économie) prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débiteurs françaises ou bilingues.

Administrateur . . . . .	Arthur Gagnon
Directeur du recrutement . . . . .	J.-Arthur Dubé
Inspecteur . . . . .	J.-I. Couture
Inspecteur . . . . .	Alexis Côté

JUL 10 1972